



## Fédération du VAR pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique

### Impact du Grand Cormoran sur les populations piscicole du Var

Ces chiffres sont issus des **analyses des contenus stomacaux de 82 oiseaux** prélevés sur le département du var dans le cadre de l'arrêté de prélèvement pour la saison 2020-2021

	BBG	Cyprinidès	PER	BRO	SAN
Espèces consommées (Kg)	0.15	12.58	2.57	2.45	1.09
Majoration 30% contenu digéré	0.20	16.35	3.34	3.19	1.42
Prix du marché €/Kg (reempoissonnement)	24.69 €	5.70 €	10.66 €	13.10 €	24.69 €
Préjudice financier journalier / espèces	4.81 €	93.22 €	35.62 €	41.77 €	34.99 €
<b>Préjudice journalier global pour 82 oiseaux</b>	<b>210.41 €</b>				

BBG: Black Bass / PER : Perche commune / BRO : Brochet / SAN : Sandre / Cyprinidès : Gardon, Rotengle, brème, tanche, ablette

La majoration de 30% du poids des contenus stomacaux effectués se justifie par la rapidité de digestion du grand cormoran. En effet pour la plupart des oiseaux prélevés, l'état de digestion des poissons consommés était bien avancé voir terminé réduisant considérablement le poids total des contenus stomacaux.

La population de grand cormoran sur le département est estimée à environ 730 individus. Suite aux rapports coordonnés par M. Loïc MARION, intitulés « Recensement national des grands cormorans hivernant en France durant l'hiver 2017-2018 » et « Recensement national des grands cormorans nicheurs en France en 2018 », D'après nos relevés le préjudice financier journalier causé par le grand cormoran sur le département du Var est d'environ

**1 873 € / jour** (pour 730 individus présents)

D'après nos observations, nous estimons leur présence la plus importante environ 3 mois sur le département (décembre / janvier / février) soit 90 jours. Ils sont également présents en novembre et mars mais dans des densités moins importantes.

### PREJUDICE FINANCIER TOTAL : 168 585 €

En 2020, ayant eu l'autorisation de régulation tardivement, la présence d'individus sur les cours d'eau de 1ère catégorie piscicole avait déjà fortement diminuée. De ce fait nous n'avons pu démontrer l'impact du grand cormoran sur des espèces protégées et d'intérêt patrimoniale tel que le barbeau méridional, le blageon mais nous avons constatés des prélèvements d'anguille et de truite fario.



100 chemin du Paradou  
83790 PIGNANS



04.94.48.81.02



federation@pechevar.fr



www.pechevar.fr